

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/03/2022

Numéro interne de l'acte : 1

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 20

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation
10/03/2022

Date d'affichage
17/03/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSENI Mohamadi.

Etaient présents :

Mme ABDALLAH Halimaty , M. ANRIFADJATI Anli , Mme ASSANI Mohamed , Mme ASSANI Helene , Mme ATTOUMANE Binti , M. BOINA Raim Rifay, Mme BOINAIDI Habachia , Mme CHANFI Bibi , M. CHEBANI Mohamadi , M. ISSOUFFI Ramadan, M. MADI MARI Chamsiddine, M. MADI OUSSENI Mohamadi, Mme MATTOIR Abouchia , Mme MATTOIR Moissinga , M. OMAR Yankoub, M. OUSSENI Djabiri , Mme SAID Zozofina , M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , M. SOUMAÏLI Mhamadi , Mme TOUMBOU Mariama

Procuration(s) :

Mme ABDOURAHAMANE Céline donne pouvoir à M. OUSSENI Djabiri

Etai(ent) absent(s) :

Mme ALBERT Zalia , M. ANGATAHI Anli , M. DAROUECHI Navi, Mme HAMISSI Roukia , Mme HASSANI Roza , Mme MAHAMOUDOU Laouia , Mme RIDHOI Zainabou, M. YBRAHIMA Ybrahim

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ABDOURAHAMANE Céline

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme ABDALLAH Halimaty

Numéro interne de l'acte : 1

Objet : Débat d'orientation Budgétaire (DOB) 2022

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution

des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population de la commune de Chiconi, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

Monsieur le Maire proposera de faire une présentation synthétique du débat d'orientation budgétaire 2022 car les élus auront eu les documents bien en amont de la séance. De plus, les documents envoyés seront plus détaillés.

Monsieur le Maire rappellera que le contexte économique national a été affecté par la crise sanitaire.

Monsieur le Maire présentera, en premier lieu, le compte administratif 2021 du budget principal.

Il présentera les résultats de clôture, somme des soldes des sections de fonctionnement et d'investissement, en fin d'exercice 2021 :

Excédent de fonctionnement :	3 056 915,00 €
Excédent reporté de :	1 406 044,00 €
Soit excédent de fonctionnement cumulé de	4 464 960,00 €
un déficit d'investissement de	2 200 629,00 €
un déficit de RAR	1 198 332,00 €

Soit un besoin de financement de 3 398 961,00 €

Monsieur le Maire balaira rapidement le compte administratif du budget 2021.

Monsieur Le Maire indique les principaux investissements réalisés en 2021:

Monsieur Le maire donnera les grandes tendances des évolutions prévisionnelles portées au rapport d'orientation budgétaire qui permettent d'appréhender globalement la situation communale aujourd'hui et les évolutions possibles dans les années à venir.

Monsieur le Maire détaillera les éléments de la dette. Au 1er janvier 2022, les intérêts de la dette s'élèvent à 184 262,34 €, le capital à 2 360 000 € soit une annuité à 169 967 € et une dette globale à 4 102 608 €.

Les Orientations budgétaires 2022

Il est proposé de construire le budget 2022 selon les orientations suivantes :

- **Plafonner les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 6 300 000€ :**

- Chapitre 011 : 1 100 000 €
- Chapitre 012 : 4 200 000 €
- Chapitre 65 : 900 000 €
- Chapitre 66 : 100 000 €

- **Ne pas augmenter les taux de la fiscalité ;**
- **Maintenir une marge d'autofinancement brut ;**
- **Faire les recrutements nécessaires ;**
- **Réaliser des investissements qui répondent aux besoins de la population et/ou du territoire ;**
- **Ne pas recourir à un nouveau emprunt cet année;**
- **Mobiliser un maximum de financements publics pour les programmes engagés.**

L'objectif est de dégager une capacité annuelle nette située autour des 2M-3M€.

Ouï cet exposé,

DÉLIBÈRE

PREND ACTE des orientations budgétaires arrêtées préalablement à l'établissement du Budget 2022.

PRÉCISE que ce débat ne donne pas lieu à un vote.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Chiconi

Le Maire,

Mohamadi MADI OUSSENI

